Image not found or type unknown

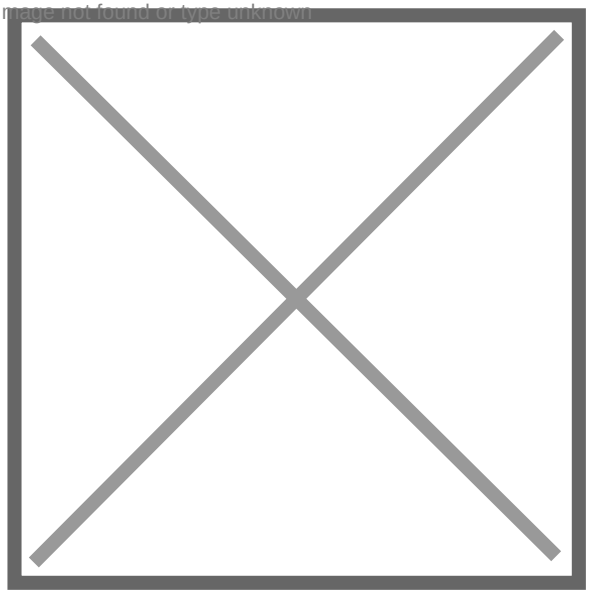

Payer un avocat sous aide juridique totale ?

Par **coco**, le **10/07/2010** à **13:11**

Bonjour,

je bénéficie de l'aide juridictionnelle totale pour résoudre un lourd litige locatif.

Mon avocat me laisse monter les dossiers seule, avec de maigres orientations, et écrire les courriers moi-même.

Après un rapport d'expertise en ma faveur, je peut prétendre à récupérer plusieurs millers d'euros de trop versé de loyers. Il m'a aussitôt demandé de lui verser 20 % de la somme que je récupérerai.

En a t-il le droit ?

Cordialement.

Par **amajuris**, le **10/07/2010** à **13:59**

bjr,
votre avocat non;
mais l'état peut, si vous avez gagné votre procès et que vos ressources dépassent alors le plafond de l'aide, vous demander le remboursement de l'aide.
cdt

Par **coco**, le **10/07/2010** à **22:59**

Merci pour votre réponse.
Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés